



Itinéraires

Les itinéraires saisis ici sont ceux que l'on peut pratiquer seul, avec une fiche, un tracé GPS. Ce ne sont ni des produits, ni des visites guidées. Ce sont aussi **des sentiers d'interprétation, des parcours botaniques, des circuits avec panneaux, ..., même courts (moins d'un kilomètre)**.

Les boucles de randonnée sont souvent ouvertes à plusieurs types de pratique, comme pédestre, équestre et VTT. La description différenciée pour chaque pratique peut être justifiée : la difficulté, les points d'intérêt, le descriptif, et évidemment les photos des pratiquants ne sont pas les mêmes.

Il est donc proposé, **si cela représente une vraie plus-value, de dupliquer la fiche d'un itinéraire et de la modifier sur certains champs pour décrire plus précisément les caractéristiques du parcours en fonction du mode de locomotion**. Elle sera qualifiée dans Aquitaine/Qualification régionale/Thèmes de l'offre avec le mode de locomotion qui convient.

Les grands itinéraires (GR, Véloroute, Voie Verte, ...) doivent être saisis en étapes dès lors qu'il y a plusieurs jours d'itinérance (et non une fiche qui présente tout l'itinéraire). Chaque étape fera apparaître le nom de l'itinéraire. Ex : GR 10 - De Sainte-Engrâce à la Pierre-Saint-Martin.

Ces étapes seront numérotées de manière à pouvoir apparaître dans l'ordre du parcours. Quand l'itinéraire concerne plusieurs départements, ceux-ci devront établir ensemble le sens et la numérotation des étapes.

Les itinéraires saisis et diffusés doivent être de qualité, il faut s'assurer un minimum de leur intérêt et de leur fiabilité.:

- identifier le statut des chemins (attention aux conventions avec des privés, dénoncées sans préavis),
- privilégier le maximum de chemins inscrits au PDIPR,
- rester à moins de 30% de routes goudronnées pour les parcours pédestres,
- s'assurer de la garantie d'entretien des chemins,
- s'assurer de la présence et de l'entretien de signalisation et/ou de balisage,
- vérifier et signaler les points de dangers éventuels (responsabilité de celui qui conseille un parcours),
- identifier les points d'intérêts (paysages et panoramas, patrimoine bâti, sites naturels, lieux à visiter, ...).

La saisie des Itinéraires dans le SirtAQUI plutôt que dans un outil tiers permet de rester plus facilement maître des données, notamment en cas de disparition d'un prestataire ou de fin de contrat avec ce prestataire.

Les données demeurent toujours disponibles dans le SIT et elles le sont pour tous types de supports, print ou web, de membres du réseau SirtAQUI comme de partenaires, garantie d'une diffusion multicanale pour une visibilité optimale.

Il est possible de lier des hébergements, du patrimoine ou encore des sites de visite à un itinéraire si cela s'avère nécessaire par le biais de la rubrique « Offres associées ».

Les rubriques dont la saisie est obligatoire, notamment pour une bonne diffusion sur les supports privés (indépendamment des choix éditoriaux ultérieurs), sont surlignées en **jaune**.

• LES CHAMPS DE L'ONGLET IDENTIFICATION

« **Type d'itinéraires** »

☞ L'itinéraire peut être souvent pédestre, équestre et VTT. La fiche doit être dupliquée si le descriptif, le pas à pas et les POI sont différents. Si ce n'est pas le cas, garder une seule fiche.

Types : Eau vive, Équestre, Escalade, Fluvial, Maritime, Pédestre, Raquettes, Routier, Ski de rando, Trail, Vélo, VTT

« **Typologie** » (Typologie des itinéraires)

☞ Pour qualifier les Sentier de Grande Randonnée (GR), Sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP) et EuroVélo-routes, utiliser « Marques et labels ».

Typologies : Aller-retour, Boucle, Chemin pour rando itinérante, Itinéraire linéaire, Itinéraire empruntant une EuroVélo-routes, Itinéraire empruntant un GR®, Itinéraire empruntant un GRP®, Piste cyclable, Route équestre, Sentier d'interprétation, Véloroute, Via ferrata, Voie Verte

« **Grand Itinéraire** » (Nom de l'itinéraire et Numéro de l'étape)

☞ Affichant le nom des itinéraires présentant un intérêt régional et des itinéraires départementaux offrant à minima une itinérance de 7 jours, cette liste n'est pas limitative. Contacter votre référent SIRTACUI pour ajouter un autre item.

Ce champ n'est à remplir que pour les étapes des grands itinéraires ici listés.

☞ Le numéro de l'étape est attribué dans le sens de description choisi pour édition (ex : du nord au sud, d'ouest en est, ...).

« **Thématique** »

☞ Choisir la ou les valeur(s) les plus appropriées pour l'itinéraire :

- culturel et/ou historique en particulier pour tous les sentiers botanique ou d'interprétation, s'il y a beaucoup de patrimoine bâti,
- gastronomique et/ou œnologique s'il y a au moins deux sites de dégustation en POI,
- Compostelle exclusivement si le circuit emprunte une section d'un itinéraire ou s'il y a un monument important lié au pèlerinage,
- insolite s'il y a au fil de l'itinéraire une curiosité naturelle, une découverte ludique façon jeu de piste ou rallye, un monument original, ...

☞ Dans la mesure du possible, le descriptif commercial doit mettre en valeur ce choix de thème(s).

Thématiques : Cinéma, Culturel, Compostelle, Gastronomique, Historique, Insolite, Nature (faune, flore), Oenologique, Religieux

« **Distance en km** »

☞ Arrondir à l'unité supérieure après la virgule (ex : pour 5,65, inscrire 5,6) et ne pas mettre le sigle km dans la case.

« **Mode et temps de parcours** » (Mode de locomotion, temps de parcours, Difficulté)

☞ Le mode de locomotion induit un temps de parcours et une difficulté.

Modes de locomotion : à cheval, à cyclomoteur, à moto, à pied, à roller, à vélo, avec des roulettes, en 4x4 et quad, en bateau, en camping-car, en canoë, en course à pied, en raquette, en ski, en transports en commun, en voiture, en VTT

👉 Pour le temps de parcours, préciser l'unité. Ex : 30mn, 3h, 3 jours

« **Dénivelé** » (Dénivelé positif cumulé, Dénivelé négatif cumulé)

👉 À saisir en mètres et ne pas mettre le sigle m dans la case.

« **Altitude** » (Point le plus bas, Point le plus haut)

Permet de donner une indication du relief quand le dénivelé cumulé est inconnu

👉 À saisir en mètres et ne pas mettre le sigle m dans la case.

« **Adresse** »

👉 Il s'agit de l'adresse du lieu de départ de la randonnée.

👉 « **Raison sociale** » est le nom de l'itinéraire (1ère lettre en majuscule et majuscule où cela s'impose).

Exemple pour une boucle : La ville d'Agen, vue du coteau de l'Ermitage.

Exemple pour une véloroute : Véloroute de la Vallée du Lot.

Exemple pour un GR : GR 10 - De Sainte-Engrâce à La Pierre-Saint-Martin

Pour des raisons éditoriales, il doit faire plus 20 caractères et moins de 100.

👉 Le code-postal et la commune (celle du départ de l'itinéraire) sont obligatoires.

« **Adresse gestionnaire** »

👉 Il s'agit de l'adresse de l'organisme à contacter pour renseignements (office de tourisme, mairie, service randonnée du CDT ou du Conseil Départemental, ...).

👉 Il est vivement recommandé de saisir au moins une raison sociale dans cette rubrique.

👉 Les moyens de communication grand public renverront vers le site internet, téléphone, mèl de ce gestionnaire (il faut au moins une coordonnée dans cette rubrique).

« **Description commerciale** »

👉 Le champ « Description commerciale » doit être rempli.

On peut aussi renseigner :

- « Description pour site mobile » (300 caractères maximum), plus court et donc bien adapté pour les supports mobiles comme son nom l'indique ;

- « Descriptif chapô » (500 caractères maximum), qui présente les grands atouts de l'itinéraire en quelques lignes.

Pour info, le portail loisirs de l'IGN requiert « Description commerciale » (au moins 250 caractères, 900 maximum).

Copier-coller le texte dans un bloc-notes quand il est récupéré d'un document word ou PDF ou encore d'un site internet avant de le coller dans le SIRTAQUI. Cela permet d'enlever les caractères cachés qui peuvent poser de nombreux problèmes.

Vérifier ensuite que le texte est bien en bloc complet (avec retours à la ligne simples), et non en blocs tronqués (retours à la ligne afin la fin de la phrase). Le copier-coller dans le bloc-notes peut éviter pour partie cette mise en forme erronée.

« **Description longue** »

Texte de présentation de l'itinéraire sans limite de caractères.

« Étapes »

- ☞ Cette rubrique permet de reprendre le descriptif en toutes lettres d'un topoguide. Il doit être rédigé de manière à donner des repères parfois invisibles sur carte et en complément du balisage sur le terrain.
- ☞ Il est possible d'y citer un point d'intérêt ; celui-ci pourra aussi être décrit en détail si nécessaire dans la rubrique suivante.
- ☞ Il est recommandé de saisir au moins deux étapes, et non une seule avec toutes les infos, ni trop peu comme « suivre le balisage jaune ».

« Points d'intérêt » ou POI

- ☞ Il est demandé la saisie d'au moins 3 POI.
- ☞ Il est recommandé de ne pas en mettre plus de 10.
- ☞ Attention, remplir le type de POI et son nom sont obligatoires afin de gérer leur affichage sur la carte.
- ☞ Toutes les informations de la rubrique comptent pour la mise en ligne de l'itinéraire sur le portail loisirs de l'IGN, qui se sert d'un système de points basé sur la richesse des données pour ses choix éditoriaux.

« Marques et labels »

- ☞ EuroVélo-routes, GR homologué FFRandonnée, GRP homologué FFRandonnée, Véloroute et Voie Verte ne s'attribuent qu'à des étapes de ces itinéraires. Les boucles et parcours en empruntant une partie peuvent citer le passage sur ces itinéraires dans le descriptif commercial.
- Marques et labels* : Balade à roulettes (BR®), EuroVelo-routes, FFC, FFCT, FFME, Flow Vélo, GR® homologué FFRandonnée, GRP® homologué FFRandonnée, PR labellisé FFRandonnée, Véloroute, Voie Verte

« Équipements et services »

- ☞ Contacter votre référent SIRTAQUI pour ajouter un autre item si besoin.

« Points d'attention »

- ☞ Cette rubrique présente la ou les difficulté(s) de l'itinéraire (ex : présence d'une palombière, traversée de route fréquentée, forte pente, zone humide, ...). Il est vivement recommandé de les géolocaliser.
- ☞ Il est recommandé de géolocaliser les points cités.

« Balisage »

- ☞ Devant la diversité des balisages utilisés, il est possible d'en indiquer :
 - la ou les couleur(s) (seules les plus fréquentes sont listées),
 - et/ou le type de marquage (texte libre pour le décrire, tel que trait, double trait, triangle du VTT, autre forme, présence de panneaux ou poteaux, ...)
 - et/ou de joindre un fichier pour le présenter (photo ou fichier PDF d'une marque ou avec l'ensemble des marques du balisage de l'itinéraire).

« Paysage dominant » (Paysage(s) de l'itinéraire)

« Nature des chemins » (Nature du revêtement et %)

- ☞ Remplie, cette rubrique compte pour la mise en ligne de l'itinéraire sur le portail loisirs de l'IGN.

« Alerte »

- ☞ « Alerte » permet de signaler un problème sur l'itinéraire, à tenir à jour dès règlement dudit problème !
 - ☞ Si l'alerte est à « Oui » alors le champ « Information » doit impérativement être renseigné : lieu ou portion de l'itinéraire concerné, description en quelques mots du problème, cause éventuelle d'interruption du parcours (travaux, effondrement, inondation, embroussaillage, ...).
 - Ces deux champs doivent être mis à jour autant que de besoin.

« **Consignes et conseils de pratique** »

Mentionner les restrictions, voire interdictions, de pratique à certaines périodes (Ex : Itinéraire déconseillé au printemps lors de la période de traitement des vignes, Itinéraire à éviter en automne en période de chasse à la palombe, Risque d'incendie important en été, ...) ainsi que des conseils et bonnes pratiques (refermer les clôtures derrière vous, ne cueillez rien, rapportez vos déchets avec vous, ...). À diffuser largement avec les données de l'itinéraire.

« **Auteur** » (Auteur)

👉 Il est recommandé de saisir ici l'organisme responsable de la saisie de la fiche (le champ est connecté au bordereau Organismes).

- LES CHAMPS DE L'ONGLET ACCÈS-LOCALISATION

« **GoogleMap** »

👉 L'offre doit être géoréférencée au point de départ de l'itinéraire. Il est recommandé de gérer l'information manuellement.

- LES CHAMPS DE L'ONGLET INFOS/RÉSA

« **Moyens de communication grand public** »

👉 Doit être renseigné au moins un numéro de téléphone ou une URL vers un site web (coordonnées du promoteur ou du gestionnaire de l'itinéraire : Conseil général, CDT, office de tourisme, ...).

- LES CHAMPS DE L'ONGLET ACCUEIL

« **Accessible aux personnes à mobilité réduite** »

Ce champ sera rempli en particulier pour les balades à roulettes.

« **Animaux bienvenus** »

Si les animaux sont interdits ou s'il est fortement déconseillé de venir avec eux, même tenus en laisse, indiquer « Non ».

« **Animaux tenus en laisse** »

👉 Si le règlement du site prévoit la tenue en laisse des animaux, l'information doit être obligatoirement diffusée.

- LES CHAMPS DE L'ONGLET MULTIMÉDIAS

Les fichiers enregistrés ici présentent l'itinéraire dans son ensemble. Ceux qui sont liés à un point particulier du parcours peuvent être saisis dans la rubrique « Points d'intérêts ».

« **Photos** »

👉 Il est demandé au moins 3 photos en basse définition (72 DPI), au format paysage 800 x 600 pixels MINIMUM, au poids inférieur à 350 Ko.

« PDF et tracés »

👉 Il est vivement recommandé de proposer une fiche PDF à minima en français. Plusieurs outils permettent d'en créer, se renseigner auprès de son référent SIRTAQUI.

👉 La trace GPX est obligatoire pour la quasi-totalité des sites partenaires alimentés. Des tutoriels existent pour en garantir la qualité.

« Diffusion des itinéraires »

La présentation des itinéraires dans Cirkwi ou sur le portail IGNrando est intéressante. Il est donc maintenant possible de mettre les liens vers ces deux supports directement dans le SIRTAQUI et de les rendre cliquable dans des syndications.

- ET DANS L'ONGLET NOUVELLE-AQUITAINE

« Qualification régionale »

👉 Les critères qui permettent de sélectionner les thématiques sont ceux du référentiel régional de qualification des offres (pour les itinéraires, correspondent en particulier Cheval, Compostelle, Rando pour randonnée pédestre, Vélo et VTT).

« Fiche syndiquée vers » (Nom du site)

👉 Les fiches sélectionnées pour CIRKWI devront être cochées ici, sous contrôle du responsable randonnée de l'ADT/CDT. Cette sélection sert également pour d'autres partenariats de diffusion.

Particularités des parcours en écomobilité

Les itinéraires au départ d'une gare ou d'un arrêt de car TER peuvent être promus en tant que « Parcours en écomobilité » (« Typologie »).

Il faut d'abord **vérifier si l'itinéraire existe déjà dans la base de données**, en faisant une recherche sur la commune et/ou le nom de l'itinéraire.

S'il a une fiche : la dupliquer, elle aura une étape de plus de la gare au départ de l'itinéraire (sauf si son départ est déjà la gare, auquel cas on qualifie le parcours mais une nouvelle fiche n'est pas utile).

S'il n'en a pas : créer la fiche !

« Adresse »

« Raison sociale » : le nom de l'itinéraire doit reprendre "en écomobilité".

« Adresse 3 » : saisir « Gare », éventuellement avec son nom précis (ex : Gare de Limoges-Bénédictins, Gare Saint-Jean, ...) ainsi que le nom de l'arrêt de car TER (ex : Gare routière

« Étapes »

La 1^{ère} étape mène de la gare/arrêt de car au départ de l'itinéraire. Comme pour toute étape, le texte décrit le cheminement à suivre.

Pour les fiches existantes, il faut ajouter cette étape (Étape 1) puis renuméroter toutes les autres. Ce n'est pas grave si elle est après les autres ; un paramétrage permet en sortie de la retrouver en 1^{ère} place.

« Accès »

Le nom de la gare (Point d'accès = Gare ferroviaire), de la gare routière (Point d'accès = Gare routière) ou de l'arrêt de car (Point d'accès = Transport en commun) doit être indiqué ainsi que le kilométrage, à 0 puisque le départ de l'itinéraire est là.

« **Localisation** »

Renseigner la durée en temps de la 1^{ère} étape (de la gare ou de l'arrêt de car au départ de la randonnée) : à moins de 10 mn, a 10 mn à 20 mn ou bien à plus de 20 mn.

« **GoogleMap** »

La punaise de géolocalisation doit être positionnée sur la gare ou l'arrêt de car, et non au départ de la randonnée.

« **Comment venir** »

Un champ « Comment venir en transport en commun » a été ajouté pour les parcours écomobilité. Il est destiné à la saisie des infos sur la ligne de train ou de car TER et l'arrêt, les horaires (notamment celui du dernier train ou car pour prévoir d'arriver à temps !), les infos particulières à savoir.

Annexe 1 : Attribution du niveau de difficulté

Pour la randonnée pédestre

Itinéraire très facile (vert) : moins de 2 heures de marche (sur une base de 3 km/h), 6 km maximum, accessible aux familles, sur des chemins bien tracés, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 300 m, sans aucun danger.

Itinéraire facile (bleu) : moins de 3 heures de marche (sur une base de 3 km/h), 10 km maximum, accessibles aux familles, sur des chemins bien tracés, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 300 m, sans danger.

Itinéraire moyen (rouge) : moins de 4 heures de marche (sur une base de 4 km/h), 16 km maximum, réservé aux randonneurs, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 700 m ; certains endroits peuvent être sportifs ou comporter une ou deux difficultés particulières qui seront impérativement signalées dans le descriptif.

Itinéraire difficile (bleu marine) : plus de 4 heures de marche (sur une base de 4 km/h), plus de 16 km, réservé aux randonneurs expérimentés et sportifs, dénivelé cumulé à la montée supérieur à 700 m ; certains endroits peuvent être sportifs ou comporter une ou deux difficultés particulières qui seront impérativement signalées dans le descriptif.

Source : ancien référentiel de la FFRandonnée

Le SIRTAQUI restera sur ces valeurs dans l'immédiat.

La FF Randonnée propose de nouveaux niveaux établis notamment à partir d'une analyse automatisée de la trace GPS du parcours (facile, assez facile, peu difficile, assez difficile, difficile) :

<https://www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/cotation/FFRANDO-Guide-cotation.pdf>

Pour la randonnée VTT

Itinéraire très facile (vert) : accessible à tout type de pratiquants sans avoir à descendre du VTT. Pente faible. Obstacle inexistant. Saut inexistant.

Itinéraire facile (bleu) : accessible aux pratiquants initiés. Pente modérée. Obstacle, présence de quelques sections d'obstacles de faible difficulté avec échappatoires. Sauts de petite amplitude sans réussite obligatoire (mouvement de terrain).

Itinéraire difficile (rouge) : destiné à des pratiquants confirmés. Pente élevée. Présence d'obstacles de difficulté moyenne avec échappatoires. Sauts de moyenne amplitude sans réussite obligatoire.

Itinéraire très difficile (noir) : destiné aux pratiquants experts ou compétiteurs. Pente très élevée. Présence d'obstacles de difficulté importante avec échappatoires. Sauts avec ou sans réussite obligatoire.

Source : guide méthodologique MCF

Randonnée équestre

Itinéraire très Facile (Vert) : ouvert à tous les cavaliers à l'aise aux 3 allures. Durée de 1 à 3 heures, à une moyenne de 10 km/h, sur terrain plat ou avec peu de dénivelé (< 200 m cumulé), où dominent les chemins larges sans aspérité et roulants, sans traversée de route à grande circulation, sans danger.

Itinéraire facile (Bleu) : ouvert aux cavaliers et chevaux d'extérieur à l'aise aux 3 allures. Durée d'une ½ journée à une journée, à une moyenne de 8 km/h, avec un dénivelé maximal de 300 m cumulé, où dominent les chemins et sentiers stables.

Itinéraire moyen (Rouge) : ouvert aux cavaliers et chevaux pratiquant régulièrement la randonnée. Durée d'une ½ journée à une journée, à une moyenne de 6 à 8 Km/h, avec un dénivelé maximal de 500 m cumulé, avec tous types de chemins et sentiers dont quelques passages délicats, étroits ou glissants, passage de gués, passerelles.

Itinéraire difficile (Noir) : ouvert aux cavaliers et chevaux de randonnée expérimentés. Durée d'une ½ journée à une journée, à la moyenne de 5 Km/h, avec un dénivelé supérieur à 500 m cumulé, empruntant tous types de chemins, sentiers et portions hors-piste, passages à gué, escarpés, très caillouteux, à fort dénivelé, glissants.

À noter :

Pour la sécurité de tous, les passages étroits, escarpés, glissants ou à fort dénivelé doivent se franchir à pieds et au pas.

Source : Référentiel proposé par le Comité Départemental de Tourisme Équestre 64, en concertation avec d'autres CDTE

Trail

Les parcours concernent des randotrails, trails blancs, enduros et skyruns.

Facile : Parcours sans difficulté technique de moins de 10 km et moins de 500m de dénivelé positif

Moyen : Parcours avec des difficultés techniques limitées, de moins de 20 km et moins de 1000m de dénivelé positif

Difficile : Parcours avec de fréquentes difficultés techniques, de moins de 30 km et moins de 2000m de dénivelé positif

Expert : Parcours avec de nombreuses difficultés techniques, de plus de 30 km ou avec plus de 2000m de dénivelé positif

Source : site internet de Traces de Trail

Vélo

Rappel préalable de quelques définitions

Véloroute : Itinéraire pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. Une véloroute emprunte tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes. Elle doit répondre à des critères de linéarité, de continuité, de sécurité, de jalonnement et de balisage.

Voie verte : Aménagement en site propre réservé aux déplacements non motorisés (piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite), accessible au plus grand nombre, sans exigence physique particulière, mais sécurisée et jalonnée.

Boucle cyclotouristique : Itinéraire pour cyclistes de longueur variable, reliant son point de départ, faisant l'objet ou non d'un balisage et praticable en une journée.

Le référentiel national

Itinéraire très facile (de 4 à 5 étoiles) : Idéal à faire en famille. Distance de 0 à 30 km, dénivelé cumulé inférieur à 100 m, pentes de 3 à 5%, routes en site propre ou aménagées ou fréquentées par moins de 500 véhicules/jour.

Itinéraire facile (de 6 à 8 étoiles) : Abordable par tous les pratiquants. Distance de 30 à 50 km, dénivelé cumulé de 101 à 300 m, pentes de 5 à 7%, routes aménagées ou avec sections fréquentées par moins de 1000 véhicules/jour.

Itinéraire difficile (de 9 à 12 étoiles) : Pour un cyclotouriste habitué. Distance de 51 à 70 km, dénivelé cumulé de 301 à 1000 m, pentes de 8 à 9%, routes aménagées ou avec sections fréquentées par moins de 3000 véhicules/jour.

Itinéraire très difficile (de 13 à 16 étoiles) : Pour randonneur expérimenté et sportif. Distance de plus de 70 km, dénivelé cumulé de plus de 1000 m, pentes supérieures ou égales à 10%, routes sans aménagement avec sections fréquentées par plus de 3000 véhicules/jour.

Source : Référentiel national - Cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo

http://ffct.org/wp-content/uploads/2016/03/Tourisme-a-velo-referentiel-national_20160322.pdf

Annexe 2 : Charte éditoriale pour le descriptif commercial d'un itinéraire

Peuvent être mentionnés :

- une description synthétique du parcours, avec le nom des principaux sites, des points d'intérêts des plus importants, le type de paysages traversés, quelques points d'histoire et le cas échéant, la longueur et/ou la durée de la balade,
- le(s) type(s) de public(s) à qui l'itinéraire peut convenir (adultes, enfants, groupes),
- la présence de panneaux, d'autres types d'aménagement comme les aires de pique-nique,
- éventuellement, richesse et fréquence des hébergements et de la restauration sur place et à proximité.

Un champ est réservé au descriptif court pour affichage sur support mobile. Il doit présenter les grandes caractéristiques de l'itinéraire (paysage, relief, point d'intérêt principal).

Exemples

Traversant Agen de part en part jusqu'à l'Ermitage, vous allez parcourir sa géographie et son histoire à travers quartiers et monuments. Vous partez du fleuve, caché derrière sa digue, traversez les jardins du Gravier qui tient son nom des sables (ou graves) charriés par Garonne. Vous montez vers les premières terrasses non-inondables puis gravissez le coteau d'où Ducos-du-Hauron prit la 1ère photo couleur de l'histoire.

Vous êtes alors sur l'éperon rocheux où s'installèrent les premiers hommes au Néolithique puis les Nitiobriges. Du Petit-Nice, ainsi surnommé pour son exposition méridionale et ses villas style Années Folles, vous redescendez vers le Canal. Tout au long de ce périple accessible à tous, des panneaux vous présentent, à travers son patrimoine bâti, le récit de la vie de cette cité bimillénaire.

L'un des meilleurs moyens de découvrir la Presqu'île de Lège-Cap Ferret et de poser un nouveau regard sur son patrimoine est le vélo. Départ depuis la halte cyclotouriste de Lège, ancienne gare réaménagée, sur une piste cyclable menant jusqu'à la Cabane du Résinier, l'un des derniers témoins bâtis de l'activité de gemmage et point de départ pour visiter la réserve naturelle des Prés Salés. Puis direction le Grand Crohot, plage océane, traversée de la forêt sur des pistes cyclables ombragées et retour par le centre du village de Lège.

Ce circuit est réalisable par toute la famille avec la carte des pistes cyclables et un plan de ville disponibles gratuitement à l'Office de Tourisme.

Le GR 10 est le sentier de Grande Randonnée traversant les Pyrénées créé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Vous pouvez l'emprunter pour une première étape d'Hendaye à Olhette, depuis les rivages de l'océan Atlantique jusqu'aux premiers sommets de la montagne basque.

Après avoir longé la baie de Chingoudy, l'itinéraire vous entraîne à travers ses premiers reliefs humanisés. Sorti de l'intimité des forêts, landes et estives alternent offrant de somptueux panoramas sur l'océan encore proche. Passé le col d'Ibardin et ses célèbres ventas, vous cheminez dans l'ambiance sauvage et la fraîcheur du ravin d'Intzola.

Annexe 3 : Diffusion des données Itinéraires sur IGNrando

Le portail loisirs de l'IGN est alimenté via Cirkwi. Il reçoit donc les itinéraires de Nouvelle-Aquitaine diffusables (hors offre locale et hors GR), avec GPX, cochés itiAQUI, puis les sélectionne via un système de modération : chaque itinéraire obtient un certain nombre de points selon la richesse de ses données, la fiche doit en avoir le plus possible pour être diffusée.

Voici la grille :

- Un tracé GPX (20 pts) ; David Remazeilles de Gironde Tourisme a préparé des tutoriels pour bien utiliser Googlemap ou mieux encore, l'outil du portail loisirs de l'IGN, et proposer la trace la plus précise possible (d'où l'intérêt du fond de carte au 1 :25000ème de l'IGN).
- Les modalités du parcours (15 pts) ; ce sont les trois champs de « Mode et temps de parcours », le mode de locomotion (à pied, à vélo, à cheval, ...), la durée et la difficulté associée (champs obligatoires, donc a priori toujours remplis).
- Une description générique (15 pts) ; elle doit comprendre entre 250 et 1000 caractères, c'est donc « Descriptif commercial » qui est envoyé.
- Des médias (15 pts) ; photos, vidéo ou audio, ce sont aussi bien ceux des POI que ceux de l'onglet « Multimédias ».
- Un titre (10 pts) ; c'est la raison sociale de « Adresse ». Elle doit comprendre plus de 20 caractères et moins de 100. N'hésitez pas à ajouter le nom de la commune à celui de l'itinéraire pour atteindre ce nombre.
- Un PDF (10 pts) ; il a été demandé à l'IGN de prendre par défaut celui envoyé dans le flux.
- Le type d'itinéraire (5 pts) ; boucle, aller-retour, chemin pour rando itinérante, ..., l'info provient de « Typologie ».
- Une thématique renseignée (5 pts) ; c'est « Thématique » qui est envoyé.
- Le type de sol (5pts) ; l'info figure dans « Nature du revêtement » ».

Toutes les modifications, notamment pour gagner en complétude, doivent être faites dans le SIRTAQUI. Les données sont remises à jour par Cirkwi et alors représentées à IGN.

La question particulière des GR®

L'IGN s'est mis d'accord avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre pour la promotion des sentiers de Grande Randonnée (GR®) :

- Pas de notion de GR® dans le titre du parcours,
- Créer un bloc d'info complémentaire pour valoriser le GR®, comprenant un titre ainsi libellé « Le sentier emprunte le tracé du GR®XX », et un descriptif tel que « Le GR®XX est géré par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Pour en savoir plus, consultez le site : mongr.fr ».

À titre d'exemple, la communauté Chemin vers Compostelle :

<http://espaceloisirs.ign.fr/fr/parcours/46086-faycelles-cajarc-grr65-etape-sur-la-voie-du-puy-vers-compostelle-inscrite-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial>